

PREMIÈRES INFORMATIONS

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE dans les établissements de 10 à 49 salariés AU TROISIÈME TRIMESTRE 1995

Résultats provisoires

Au troisième trimestre 1995, dans les établissements de 10 à 49 salariés, la différence entre les recrutements et les sorties est en diminution par rapport au début de l'année. Ce ralentissement des créations nettes d'emplois dans les petits établissements est dû à une réduction des embauches, en particulier sur contrat à durée déterminée.

Ralentissement des créations d'emplois

Au troisième trimestre 1995, le taux d'entrée dans les établissements de 10 à 49 salariés est de 7,3% contre 8,1% au trimestre précédent. Le taux de sortie diminue plus légèrement, de 7,3 % à 7%. Le solde entrées/sorties reste donc positif dans les petits établissements, mais le taux de création nette d'emplois (+0,3%) y est nettement plus faible qu'au cours des deux premiers trimestres de 1995(1).

C'est dans l'industrie que le fléchissement du taux de création d'emplois est le plus marqué, avec une croissance des effectifs de +0,1% au troisième trimestre contre +0,8% le trimestre précédent. Les effectifs des petits établissements du tertiaire continuent d'augmenter au troisième trimestre (+0,5%). Dans la construction enfin, les petits établissements suppriment des emplois (-0,1%).

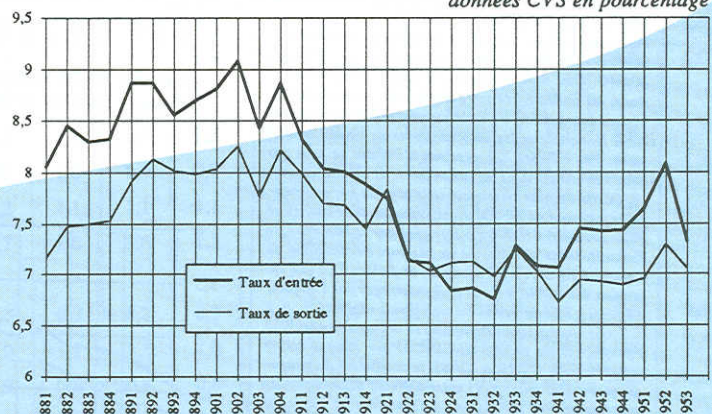
Baisse des embauches sur contrat à durée déterminée

La baisse des taux d'entrée est essentiellement due à une diminution des embauches sur contrat à durée déterminée, dont la croissance avait constitué le moteur de la reprise de

(1) - Dans le même temps, les effectifs salariés dans les établissements de 50 salariés ou plus répondant à la déclaration des mouvements de main-d'oeuvre (DMMO) ont diminué de 0,1 %. Sur l'ensemble des établissements des secteurs hors agriculture, administration, éducation, santé et action sociale, l'évolution de l'emploi est estimée à +0,1%.

Mouvements de main-d'oeuvre
dans les établissements de 10 à 49 salariés

données CVS en pourcentage



Champ : secteur privé non agricole
Source : EMMO, MTAS-DARES.



l'emploi en 1994. Cette baisse est sensible dans tous les secteurs, mais plus particulièrement dans le tertiaire où les recrutements sur contrat à durée déterminée étaient en augmentation régulière depuis le quatrième trimestre 1994. Dans les autres secteurs, le mouvement s'était déjà ralenti au premier semestre 1995.

La baisse des entrées sur contrat à durée déterminée s'accompagne, dans le tertiaire, d'un fléchissement des embauches fermes, qui connaissent une timide reprise depuis l'automne 1994. Dans l'industrie et la construction, les taux d'entrée sur contrat à durée indéterminée sont stables depuis 1993.

Parmi les sorties, on note surtout la diminution des taux de sortie pour fin de contrat à durée déterminée, moins prononcée toutefois que la baisse des entrées sur ce type de contrat. Les sorties pour d'autres motifs sont globalement stables. En particulier, il n'y a pas pour le moment de signe de reprise des licenciements économiques.

Nadine BARTHELEMY (DARES)

Note méthodologique

Les établissements de 10 à 49 salariés emploient 30% des salariés du secteur privé non agricole. Afin de connaître les flux de main-d'œuvre dans ces établissements, la DARES réalise sur ce champ, depuis 1988, l'enquête statistique sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO). Cette enquête complète les informations fournies, pour les établissements de 50 salariés ou plus, par l'exploitation des déclarations mensuelles de mouvements de main-d'œuvre. En termes d'activités économiques, le champ couvert est le même que celui des DMMO. Sont donc exclus de l'enquête les administrations, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense Nationale et les établissements de travail temporaire. Par ailleurs, les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'œuvre.

Cette enquête est trimestrielle et porte sur un échantillon national de 30 000 établissements tirés du fichier FEE (Fichier d'établissements géré par le Ministère du Travail). Dans une dizaine de régions, l'échantillon de l'enquête est étendu à l'ensemble du fichier FEE (à l'exclusion des établissements déjà interrogés par l'enquête ACEMO), afin de permettre des études régionales.

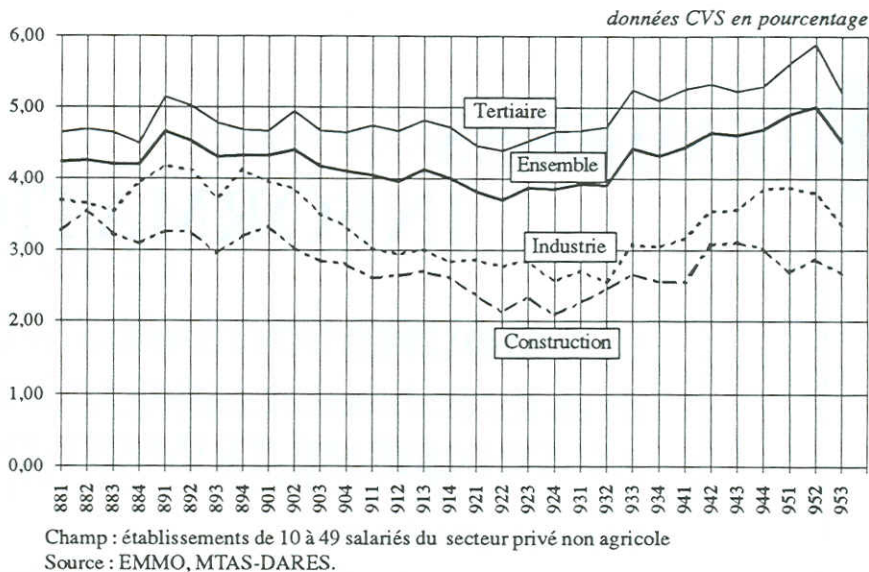
Les résultats sont extrapolés en utilisant comme base les effectifs du fichier UNEDIC. Pour chaque strate NAF83* taille (10/19 et 20/49), le coefficient d'extrapolation est égal au rapport entre l'effectif déclaré par les établissements répondant à l'enquête et l'effectif UNEDIC.

Les résultats de l'enquête EMMO ont surtout été utilisés, conjointement à ceux des DMMO, pour des bilans annuels sur les mouvements de main-d'œuvre. La disposition de séries trimestrielles sur une période assez longue permet de publier trimestriellement les résultats de l'enquête en données corrigées des variations saisonnières, parallèlement à ceux des DMMO.

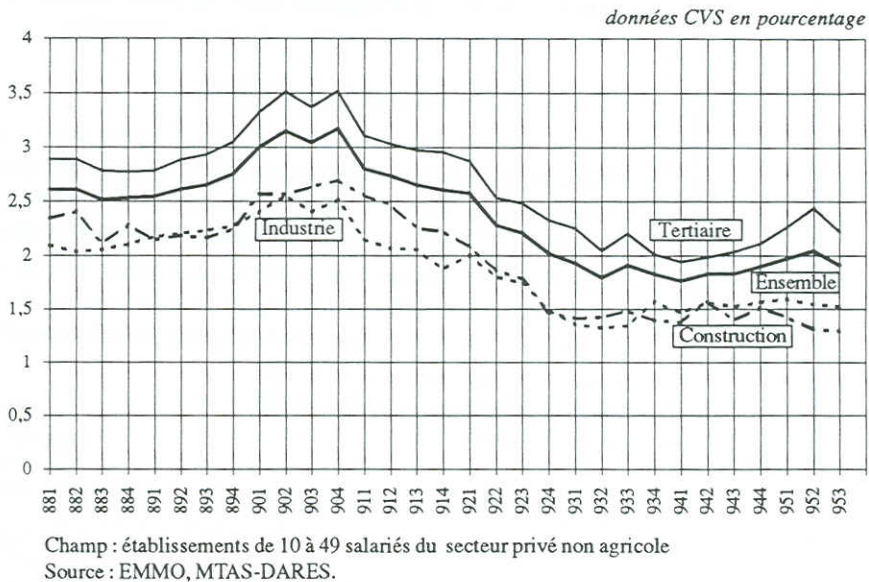
Des problèmes méthodologiques (différence de périodicité, problème de redressement des non-réponses) interdisent la diffusion de résultats agrégés sur l'ensemble des établissements de 10 salariés et plus. Cette opération devrait être rendue possible par une refonte de l'enquête en 1996.

Depuis 1995, les résultats sont élaborés à partir de la nouvelle Nomenclature d'Activités Française (NAF), qui n'introduit pas de rupture avec les résultats dans l'ancienne nomenclature NAP si on se limite aux regroupements en grands secteurs.

Taux trimestriels d'entrée sur contrat à durée déterminée



Taux trimestriels d'entrée sur contrat à durée indéterminée



Taux trimestriels de sortie selon le motif

